



L'ACTUALITÉ

LE BUDGET 2026 EST ENFIN VOTÉ !

Voté oui, mais avec quelles conséquences pour les entreprises artisanales du bâtiment ? C'est un bilan en demi-teinte que nous devons dresser.

Après moultes péripéties, le Projet de loi de finances pour 2026 a enfin été adopté définitivement lundi 2 février. Il faut s'en réjouir car ce budget garantit la continuité de l'action publique et des dispositions déterminantes pour les marchés de nos entreprises, comme c'est le cas pour les aides aux travaux. Cette adoption leur permet d'avoir un peu de visibilité sur l'année. Et en effet, ce budget voté acte le maintien de l'enveloppe allouée à MaPrimeRénov', 3,5 milliards d'euros plus précisément, et ce, grâce à la compensation des CEE. Mais, première déception, ces fonds seront désormais distribués plus strictement compte tenu du recentrage de l'éligibilité sur les travaux de rénovation globale. Le Gouvernement se fixe pour objectif de réaliser 120 000 rénovations d'ampleur cette année, soit 20 % de plus que l'an dernier. Nous avons encore à défendre la mise au point d'un parcours de travaux plus pertinent, élaboré sur la base d'une succession de monogestes, qu'il faudra donc rétablir dans la liste des travaux éligibles à la prime. Et deuxième déception, d'autres mesures qui auraient pu encourager la réalisation de travaux de rénovation énergétique n'ont pas été prolongées. C'est le cas du dispositif d'exonération des donations intrafamiliales pour des travaux de rénovation énergétique (jusqu'à 100 000 euros par donateur) qui est

maintenu seulement jusqu'au 31 décembre 2026 alors que nous avions milité pour qu'il soit repoussé jusqu'au 31 décembre 2027. Hâtons-nous de le faire connaître pour que nos entreprises puissent profiter de cette manne de travaux avant la fin de l'année ! Côté Collectivités, les investissements dans la rénovation des bâtiments devraient être plus limités que l'an dernier puisque les crédits alloués au Fonds Vert sont en baisse, même si le Gouvernement a décidé au dernier moment d'ajouter 200 M€ à ce Fonds pour limiter ce coup de rabot.

Ce budget apportera au moins une satisfaction dans ce registre : le tout nouveau statut du bailleur privé intègre les travaux de rénovation. Certes, ce dispositif ne pourra certainement pas, à lui seul, permettre la remise en état d'un nombre suffisant de logements pour répondre aux besoins considérables de la population à ce sujet. Mais nous pouvons nous féliciter d'observer la forte mobilisation des parlementaires sur le sujet et nous devons désormais les convaincre d'être tout aussi mobilisés pour booster la rénovation des logements. On déplorera aussi que le Fonds Incitatif et Partenarial (FIP) qui permet de financer nombre de travaux de rénovation du patrimoine bâti est amputé de 10 M€ malgré un amendement adopté au Sénat visant à maintenir les crédits à 20 M€.

Enfin, côté aides aux travaux, ce budget nous apporte une autre déception : le non-prolongement du crédit d'impôt pour l'adaptation des logements au vieillissement et à la perte d'autonomie au-delà du 31 décembre prochain. Pourtant, nous avions réussi à faire rejeter en séance publique à l'Assemblée nationale l'amendement du Gouvernement qui supprimait celui du Sénat qui appuyait notre demande. Ce coup de pouce fiscal que nous avions obtenu il y a quelques années n'a donc plus qu'un an à vivre. Là encore, faisons-en la plus large promotion afin d'encourager les clients de nos entreprises à engager des travaux cette année !

Côté fiscal justement, nous regretterons fortement que les parlementaires aient rejeté l'abaissement du seuil en base de TVA à 25 000 € pour le régime de la micro-entreprise, spécifiquement pour le secteur du bâtiment, alors que, pour une fois, CAPEB et FFB étaient unanimes sur le sujet. Une consolation toutefois : nous sommes parvenus à rouvrir le débat sur le sujet et il y a lieu maintenant d'engager des travaux parlementaires plus approfondis afin d'étudier les enjeux dans leur ensemble. À noter que le taux de TVA sur les PAC air-air, adopté par les sénateurs, a été maintenu dans le texte final, tout comme l'obligation de qualification RGE pour les professionnels

qui posent, installent et entretiennent les équipements de production d'électricité photovoltaïque. Une raison supplémentaire pour nous d'exiger de véritables avancées sur le RGE via la VAE et sur le GME, qui figurait dans le Plan de simplification du Gouvernement début 2024 et qui a été adopté la semaine dernière au Sénat dans

l'article 17 de la proposition de loi CHOC écartant la solidarité assurantielle entre les entreprises artisanales du bâtiment. Une belle victoire pour la CAPEB ! Enfin, le soutien de l'État à l'apprentissage a été chahuté à l'occasion de cette longue discussion parlementaire. Au final, les économies prévues sur l'apprentissage sont

réduites de 100 M€ mais la Commission des finances du Sénat a d'ores et déjà commencé à réfléchir aux moyens de limiter les coûts liés au soutien à l'apprentissage, ciblant clairement l'aide exceptionnelle avec la volonté de revenir à une aide unique. À suivre donc !

ÉCONOMIE

→ PROPRIÉTAIRES ET LOCATAIRES : PAS TOUS LOGÉS À LA MÊME ENSEIGNE !

En France, la majorité des ménages restent propriétaires de leur résidence principale, mais les inégalités de conditions de logement persistent, notamment pour les locataires, les jeunes et les familles nombreuses. C'est ce que révèle l'étude « Conditions de logement début 2024 : les locataires sont moins bien lotis que les propriétaires », publiée par l'Insee le 21 janvier 2026.

Selon cette enquête, 57 % des ménages sont propriétaires de leur logement, 40 % sont locataires et 2 % sont logés gratuitement, le plus souvent par un membre de leur famille. Derrière ces moyennes se cachent toutefois de fortes disparités selon l'âge, la composition du ménage et le type de logement occupé. Le statut de locataire domine largement chez les plus jeunes qui louent très majoritairement dans le parc privé (65 %

d'entre eux). L'accès à la propriété reste davantage l'apanage des couples, en particulier ceux avec un ou deux enfants : 71 % d'entre eux sont propriétaires. Les familles monoparentales comptent seulement 37 % de propriétaires et sont plus souvent locataires du parc social (36 %), une situation qui reflète des niveaux de revenus en moyenne plus faibles. Les personnes seules sont également peu propriétaires (33 %) et résident majoritairement dans le parc locatif privé (42 %).

L'Insee observe par ailleurs que la surface des résidences principales a légèrement progressé en dix ans, en particulier pour les maisons (soit 56 % des logements) dont la surface moyenne s'est accrue de 5 m². Les appartements (44 % des résidences principales) sont nettement plus petits, avec une surface moyenne de 63 m², stable sur la période. Les propriétaires disposent



en moyenne de logements plus grands que les locataires, qu'il s'agisse de maisons ou d'appartements.

Malgré l'augmentation de la surface moyenne par habitant, le surpeuplement demeure une réalité pour 9 % des ménages, évidemment ceux qui ont trois enfants ou plus.

→ RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : LOIN DU COMPTE

La France doit augmenter fortement ses investissements pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Selon le rapport de la Stratégie pluriannuelle des financements de la transition écologique et de la politique énergétique nationale (SPAFTÉ), la rénovation des bâtiments coûtera 27 milliards d'euros par an d'ici 2030. Le parc résidentiel (maisons et appartements) représente 19 Md€ par an, surtout pour l'isolation et le changement des chauffages. Le tertiaire (bureaux, commerces) nécessitera 8 Md€ par an, selon les travaux choisis. Pour

atteindre les objectifs climatiques, la France doit mobiliser 82 Md€ supplémentaires, surtout dans le privé. La SPAFTÉ conseille aussi de réduire les aides à la construction neuve qui consomment trop de ressources et détruisent des sols. En 2024, les investissements bas carbone s'élèvent à 113 Md€, répartis entre rénovations, transports et production d'électricité propre. On rappellera que le budget de l'Anah pour 2026 est d'environ 4,6 Md€, dont 4,4 Md€ directement consacrés à la rénovation énergétique des logements. De quoi couvrir une fraction des besoins

estimés mais, même si l'on ajoute les CEE, qui mobilisent des financements privés autour de 8 Md€ par an à partir de 2026, on reste loin du compte.



→ AIDES AUX ENTREPRISES :

QUAND LA COMPLEXITÉ FAVORISE LES GRANDS GROUPES

UN QUART

C'EST AU MAXIMUM LA PART DES AIDES DONT LES TPE BÉNÉFICIERAIENT ALORS QU'ELLES PRODUISENT 43 % DE LA VALEUR EN FRANCE



Pour le Haut-commissaire au Plan, cette situation n'est pas le fruit du hasard. La complexité des dispositifs d'aides agit comme une véritable prime aux grands groupes. Dotées de services juridiques et financiers structurés, les grandes entreprises disposent des ressources nécessaires pour identifier les dispositifs existants, monter les dossiers et optimiser leur accès aux subventions, exonérations et crédits d'impôt. À l'inverse, les TPE et même les PME, souvent dépourvues de ces compétences internes, se retrouvent découragées par la lourdeur administrative ou tout simplement exclues de fait. Cette asymétrie est d'autant plus

incompréhensible que les petites entreprises constituent l'essentiel du tissu économique français et jouent un rôle central en matière d'emploi et d'ancrage territorial. Ainsi, ce sont précisément celles qui auraient le plus besoin d'un accompagnement public lisible et accessible qui n'en voient pas la couleur. Face à ce constat, Clément Beaune plaide non seulement pour une simplification des aides, mais aussi pour une stabilité des soutiens publics. Les changements fréquents

de dispositifs, les ajustements annuels et les empilements successifs de mesures nuisent à la visibilité des entreprises, en particulier des plus petites. Sans cadre clair et pérenne, l'aide publique perd en efficacité et renforce mécaniquement les inégalités d'accès.

Au-delà de la question budgétaire, c'est donc celle de l'équité et de l'efficacité de l'action publique qui est posée. À l'heure où les finances publiques sont sous tension, le débat ne porte plus seulement sur le

volume des aides aux entreprises, mais sur leur ciblage. Repenser les dispositifs pour qu'ils bénéficient réellement aux TPE et PME apparaît désormais comme un enjeu central, tant économique que politique. Sans cette nécessaire réorientation, les aides risquent de continuer à consolider des positions dominantes, plutôt que de soutenir le dynamisme et la diversité du tissu productif français.

MÉTIERS

→ YANN DANION RÉUNIT LES CONSEILLERS PROFESSIONNELS DES MÉTIERS DU PLÂTRE & DE L'ISOLATION



Ce 29 janvier, le Président et les conseillers professionnels des Métiers du Plâtre et de l'Isolation se sont réunis pour un état des lieux de leurs dossiers en cours. Yann Danion a remercié les conseillers professionnels pour leur implication dans leurs missions. Il a effectué un tour de table pour faire la synthèse de la conjoncture et avoir un retour des entreprises dans leurs départements. Un spécialiste SIGA est intervenu pour faire un point spécifique consacré à l'étanchéité

à l'air et à la gestion de l'humidité dans les parois, afin d'aborder les enjeux et les solutions existantes. Il a fait un focus sur le phénomène de migration de l'humidité, du point de vue théorique et à travers des exemples concrets. Ensuite le Président et les conseillers ont accueilli leurs partenaires pour parler des Rencontres des Métiers du bâtiment 2026. L'après-midi a été consacré au programme de ces Rencontres.

→ JEAN-CLAUDE RANCUREL RÉUNIT LES CONSEILLERS PROFESSIONNELS DES MÉTIERS DE LA COUVERTURE & PLOMBERIE CHAUFFAGE

Après avoir fait un tour de table avec les conseillers professionnels sur leurs activités respectives et les nouvelles du réseau, le président des métiers de la Couverture & Plomberie Chauffage, Jean-Claude Rancurel, a ouvert les travaux en abordant les questions relatives aux compétences et à la formation. Une présentation de l'outil RH du bâtiment Articomptéances a été faite avec les conseillers professionnels puis un suivi des dossiers formation intéressant la profession a été réalisé. Les travaux ont ensuite porté sur la préparation des Rencontres des Métiers du bâtiment tout d'abord l'organisation des travaux puis la commercialisation de l'exposition et enfin le programme qui sera proposé aux délégués. Le président et les conseillers ont aussi fait un point sur les partenariats

Béranger Développement puis les couvreurs et les plombiers chauffagistes se sont réunis séparément pour traiter leurs dossiers spécifiques. Les premiers ont procédé à la relecture finale du mémo écran de sous-toiture tandis que les seconds ont travaillé sur le programme des Rencontres des Métiers du bâtiment ainsi que sur les actualités de Qualit'EnR. L'après-midi les plombiers sont revenus sur les dernières nouvelles concernant PG et habitA+ ainsi que sur les modalités d'application de la TVA composite pour les systèmes hybrides, sur le réseau Biofioul experts, sur la réglementation relative à la manipulation des fluides frigorigènes et sur le partage d'un salarié qualifié dans ce domaine au sein d'un groupement employeur. Les couvreurs ont, pour leur

part, travaillé au programme des Rencontres puis à l'organisation d'un webinaire sur le contrat d'entretien des couvertures. Ils ont également examiné une proposition de webinaire avec Dimos et un projet de webinaire sur les closoirs ventilés avec Secodeb.



SOCIAL

→ LA CAPEB PREND LA PRÉSIDENCE DE L'OPPBTP

Ce 4 février, Yann Danion, Président des Métiers du Plâtre et de l'Isolation et chef de file de la CAPEB pour les questions de santé et de sécurité, a été élu Président du Conseil national de l'OPPBTP. Cette présidence sera d'autant plus importante qu'un axe spécifique TPE figure dans le nouveau plan stratégique H2030 de l'OPPBTP. C'était un combat de la CAPEB depuis plusieurs années qui a enfin été pris en compte. Cet axe prévoit une offre

de services et des actions spécifiquement destinées aux petites entreprises avec l'objectif de faire croître leur implication en prévention. Il prévoit également une prise en compte des TPE avec des éléments de communication dédiés (entrée spécifique sur le site internet, newsletters, refonte de La Lettre de Prévention BTP) ainsi que des actions collectives plus nombreuses auprès d'elles.





LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

■ CESE

Le Groupe de l'Artisanat et des Professions Libérales s'est penché lundi soir sur le parcours d'intégration et de formation des nouveaux membres du CESE d'une part et d'autre part, sur le partenariat entre le CESE et le Comité Consultatif National d'Ethique. Les projets d'avis en cours dans les commissions de travail ont également été évoqués.



■ NGE

Le Président de la CAPEB participait mardi à une conférence organisée par le groupe NGE – Nouvelles Générations d'Entrepreneurs, 4ème groupe français de BTP, qui met la transition écologique, l'humain et la force du collectif au cœur de ses projets, tout comme le fait la CAPEB.

■ BATIMAT

RX organisait ce mercredi matin la conférence de presse de lancement du Mondial du bâtiment qui change de nom pour devenir Paris Builders Show en vue d'en faire un événement universel pour le bâtiment en France, réunissant les salons Batimat, Idéobain, Interclima et Renodays. À cette occasion, le Président de la CAPEB a pu présenter sa vision du

■ U2P

Le Comex de l'U2P s'est réuni mercredi après-midi. Il est bien évidemment revenu sur l'adoption définitive de la loi de finances et de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026 et sur les dispositions qui impacteront tout particulièrement les TPE. Il a par ailleurs commenté le compte rendu des ateliers de la conférence Travail Emploi Retraite qui invitent les partenaires sociaux à réfléchir aux objectifs du système de retraite dans le public et dans le privé, aux

mutations du monde du travail vues sous l'angle de la prévention et des conditions de travail, et aux effets de l'IA sur l'emploi. Le Conseil exécutif a, par ailleurs, examiné des propositions de mutualisation d'actions ou de services entre les CMA et les CCI, suite à la demande formulée en ce sens par la ministre déléguée Véronique Louwagie. La réunion a également permis d'évoquer la nouvelle mandature du CESE et enfin, de revenir sur l'accord de 2001 relatif au dialogue social dans l'Artisanat.

■ CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration confédéral se tenait en cette fin de semaine, principalement pour préparer l'Assemblée générale statutaire et faire un point d'étape de l'avancée de nos dossiers syndicaux. Nous y reviendrons dans notre prochain numéro.



SOCIAL

→ RISQUE COUPURE : UN NOUVEAU MÉMO POUR RENFORCER LA PRÉVENTION

Très présent dans les métiers du bâtiment et du paysage, le risque de coupure concerne l'ensemble des professionnels, aussi bien en atelier que sur les chantiers. L'utilisation quotidienne d'outils tranchants, de machines électroportatives ou la manipulation de certains matériaux expose les travailleurs à des blessures dont les conséquences peuvent être importantes. Pour accompagner les entreprises dans la prévention de ce risque, l'IRIS-ST publie un nouveau mémo dédié au risque coupure et met en ligne une page web spécifiquement consacrée à ce sujet. Ce mémo rappelle que les coupures, même légères en apparence, ne doivent jamais être banalissées. Elles peuvent entraîner des infections, des arrêts de travail et, dans les cas les plus graves, des séquelles durables. Il met en lumière les principales situations à risque ainsi que les facteurs aggravants, tels que l'utilisation d'outils

inadaptés, le manque de protections, un éclairage insuffisant ou encore la fatigue et la précipitation.

IRIS-ST insiste sur l'importance d'une prévention simple et efficace, fondée sur le bon choix et l'entretien des outils, le respect des dispositifs de sécurité, l'organisation du poste de travail et le port d'équipements de protection adaptés. La sensibilisation des salariés et l'intégration du risque coupure dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels constituent également des leviers essentiels pour réduire les accidents.

La nouvelle page dédiée au risque coupure vient compléter ce mémo en proposant des repères réglementaires et des conseils pratiques pour aider les entreprises à mettre en œuvre une prévention durable. Ces ressources offrent aux artisans des outils concrets pour agir au quotidien et préserver leur santé et celle de leurs équipes.

MÉMO SÉCURITÉ

LE RISQUE COUPURE

Le risque coupure est un risque qui concerne l'ensemble des métiers du BTP et du paysage. Soyez vigilants !

Il est particulièrement présent lors de l'utilisation d'outils et/ou de machines tranchantes. Une coupure, même minime, reste un risque à ne pas ignorer.

IRIS-ST L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ ET DE LA SECURITE **OPPBTP**